

Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

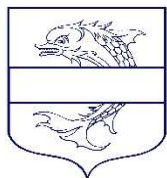
En 2025, la municipalité a décidé de reconduire le montant de l'aide au permis, et de laisser les modalités d'obtention de l'aide au permis de conduire mises en place en 2016.

LES MODALITÉS :

- ✓ **Le montant de l'aide** est de **500 €** afin de se rapprocher des réalités économiques.
- ✓ Octroyer cette aide :
 1. **Aux jeunes de 16-25 ans** lycéens, étudiants ou en apprentissage domiciliés à Visan.
 2. **Demands d'emploi**, sans limite d'âge, domiciliés à Visan après avis du CCAS.
 3. **Etre domicilié à Visan, depuis au moins UN an.**
 4. **Dans le cas où le candidat a obtenu son permis de conduire, la demande doit intervenir, au plus tard, dans les 2 mois qui suivent la date d'obtention.**

- ✓ En contrepartie **d'heures de "citoyenneté"** à raison de **35 heures consécutives** qui devront être réalisées **avant le versement effectif** de l'aide financière.
- ✓ Le bénéficiaire sera affecté à un service communal, **en fonction des besoins de la collectivité.**
- ✓ Les heures de citoyenneté seront effectuées pendant les périodes de vacances scolaires et en priorité pendant les grandes vacances d'été.
- ✓ "Contractualiser" cette aide par la **signature d'une Charte** entre la commune, le bénéficiaire et le gérant de l'auto-école.
- ✓ L'aide sera versée par mandat administratif à l'**auto-école** dès que le bénéficiaire aura réalisé ses heures de "citoyenneté" et **obtenu le code.**
- ✓ Si vous souhaitez déposer un dossier, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre auto-école, afin d'avoir leur accord pour signer la Charte.
- ✓ **Chaque dossier sera étudié** au cas par cas en fonction de la période de disponibilité et des besoins des services communaux.
- ✓ Pour le demandeur en recherche d'emploi, un justificatif du Pôle Emploi ou de la Mission Locale sera demandé.

Les dossiers sont à retirer et à déposer à la Mairie de Visan



Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

COMMUNE DE VISAN

Charte des engagements entre : la ville, l'auto-école et le bénéficiaire de la «Bourse au Permis de Conduire»

Entre

La commune de Visan, représentée par Eric PHETISSON, maire,
Vu la délibération du conseil municipal n°2025-32-133 du 13/01/2025,

Et

Mademoiselle/Monsieur.....

Né(e) le à

Demeurant : à VISAN (84820)

Et

L'Auto-école.....

Située : VALREAS (84600).....

PREAMBULE

Considérant que le permis de conduire automobile constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation

Considérant que l'obtention du permis de conduire automobile nécessite, en outre, des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous,

Considérant qu'il convient, par la présente charte, d'attribuer une bourse au permis de conduire automobile à

Mademoiselle/Monsieur.....

Il est convenu ce qui suit :

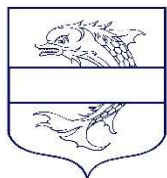
Article 1 : Objet

Les signataires de la présente charte reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que cette bourse repose sur une triple démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser une activité à caractère social ou autre et à suivre assidûment la formation au permis de conduire, formalisée par la signature de la présente charte.
- Celle de la ville qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes et spécifiques réalisées par le bénéficiaire.
- Celle de l'auto-école signataire qui informera régulièrement de l'évolution du dossier du bénéficiaire et qui assurera la formation.

Tous s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire.



Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

Article 2 : Les engagements du bénéficiaire

Mlle / M. bénéficiaire de la bourse au permis de conduire d'un montant de **500 €** devra s'inscrire dans une auto-école, pour suivre sa formation intégrant les prestations suivantes : frais de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques, examens blancs, une présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire, heures de conduite, une présentation à l'épreuve de conduite.

Mlle / M. s'engage à faire son inscription et régler les premiers frais

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire.

Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire **Mlle / M.** s'engage à :

- Suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs.
- Réaliser ses heures **d'activités citoyennes, à raison de 35 heures consécutives**, dans les six à huit mois qui suivent la signature de la présente charte
- D'effectuer ses heures d'activités citoyennes avant le versement de l'aide octroyée par la commune de Visan et avant d'avoir passé l'examen théorique.
- Rencontrer régulièrement le service de la mairie chargé du suivi

Article 3 : Les engagements de la ville

La ville versera directement à l'auto-école, la bourse accordée au bénéficiaire de la présente charte dès lors que le bénéficiaire aura terminé ses heures d'activités citoyennes et obtenu son code.

La ville bénéficiera de la part de l'auto-école de tous les renseignements pertinents concernant le bénéficiaire de ladite bourse, afin de l'aider au mieux dans son parcours d'obtention du permis de conduire automobile.

Article 4 : Engagement de l'auto-école

L'auto-école s'engage à fournir les renseignements sur l'assiduité du bénéficiaire et prévenir la ville immédiatement en cas d'arrêt de la formation ou de problème

Elle s'engage à nous signaler la fin de la formation et le résultat des examens.

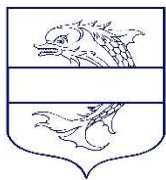
Article 5 : Arrêt de la bourse

La ville se réserve le droit de suppression de la bourse si les engagements n'étaient pas respectés par le bénéficiaire.

Article 6 : Dispositions spécifiques

Dès que **Mlle / M.** aura obtenu l'examen théorique (code), il apportera à la mairie l'attestation remise par l'auto-école. A partir de la date d'obtention du code, la commune pourra verser, à l'auto-école la somme correspondante à la bourse accordée.

En cas de non réussite à l'examen du code dans les deux ans, à compter de ce jour, il est convenu que la charte sera annulée de plein droit.



Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

Mlle / M.ne pourra ni prétendre à une indemnité, ni demander à la ville le remboursement de sa contribution personnelle.

Si le bénéficiaire n'effectue pas le nombre d'heures de conduite correspondant au montant de la bourse, l'auto-école **s'engage à rembourser la ville du montant des sommes non utilisées.**

La présente bourse sera attribuée **une seule fois**, au bénéficiaire. En cas d'échec de l'examen au permis, cette aide financière ne pourra être reconduite.

Dans le cas où le bénéficiaire a réglé l'ensemble des frais à l'auto-école et avoir obtenu l'examen de la conduire, l'aide au permis pourra être directement versée au bénéficiaire, si la demande de l'aide est effectuée dans un délai de **deux mois**, après obtention du permis B.

L'aide sera alors versée, sur présentation des justificatifs demandés et une fois les heures de citoyenneté effectuées.

Article 7 : Dispositions d'ordre général

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente charte.

Fait à Visan, le

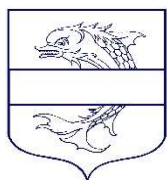
Signatures et tampons :

Le Bénéficiaire,

L'auto- école,

Le Maire,

Eric PHETISSON



Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

FICHE pour les Visanais de 16 à 25 ans domiciliés à Visan

Le jeune bénéficiaire :

NOM :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse complète : à VISAN
Téléphone : mail :

⇒ Le père :

NOM :
Prénom :
Profession :
Adresse complète (si différente) :
.....
Téléphone :

⇒ La mère :

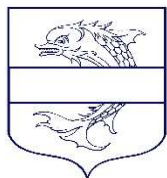
NOM :
Prénom :
Profession :
Adresse complète (si différente) :
.....
Téléphone :
Nombre de frère et sœur vivant au foyer :

Le permis de conduire :

Nom et adresse complète de l'auto-école :
.....
Téléphone :
Date d'inscription :
Date d'obtention du code (obligatoire) :
Date d'obtention de la conduite :
Coût total de l'examen :
Type de permis :
Permis B Conduite accompagnée
Type de financement :
Permis 1 € Financement classique Autre, à préciser :

Situation scolaire :

Nom et adresse complète de l'établissement scolaire :
.....
Classe actuelle :
Niveau (Lycée, Université, etc...) :



Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

Périodes de vacances prévues et/ou disponibilités sur toute l'année (JJ/MM) :

Du Au
Du Au
Du Au
Du Au
Du Au
Du Au

Vous serez affecté à un service communal, en fonction des besoins de la collectivité.

Afin de compléter ce dossier, merci de fournir les documents suivants :

1. Votre pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité , passeport ou titre de séjour)
2. Votre livret de famille complet,
3. Un Curriculum Vitae, à jour,
4. Un justificatif de domicile de **moins de trois mois**, à la bonne adresse,
5. Le justificatif de réussite à l'examen du code,
6. Le Relevé d'Identité Bancaire de l'auto-école,
7. Le premier état de suivi de l'élève, complété par l'auto-école (sera envoyé à l'auto-école)
8. La charte signée par le bénéficiaire et l'auto-école, après dépôt du dossier

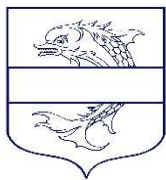
Fait à : Le :

Signature du bénéficiaire :

Signature du / des parent(s) :

« Les informations personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, par connexion à un service en ligne, par renseignement d'un formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées au traitement de vos demandes par les services de la commune de Visan. Elles ne sont transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : Mairie de Visan – R.G.P.D. Place du Jeu de Paume – 84820 VISAN »



Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

ETAT DE SUIVI DE L'ELEVE A COMPLETER PAR L'AUTO-ECOLE

L'état de suivi de l'élève est une fiche informant la Mairie sur l'assiduité de l'élève et sur le bon déroulement de sa formation.

Un état de suivi sera adressé régulièrement à l'élève, afin que celui-ci le fasse compléter par son auto-école et la remette en Mairie, par une visite régulière.

La fiche doit être remise dans les 15 JOURS après envoi.

DATE d'envoi de la Mairie :

DATE :

NOM / Prénom de l'élève :

Etat de suivi : ouverture du dossier en cours fin de la formation

Période concernée (depuis le dernier état de suivi) :

Nombre d'heures de conduite effectué à ce jour :

Participation financière versée à ce jour : euros

ASSIDUITE DE L'ELEVE :

L'élève suit régulièrement ces heures de conduite OUI NON

Arrêt de la formation par l'élève : OUI Date : _____

Observations / problèmes rencontrés :

Nom et signature de l'auto-école,

Tampon de l'auto-école :

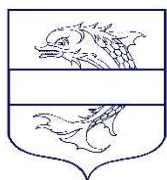
FIN DE FORMATION :

Obtention du permis : OUI NON

Date d'obtention du code :

Date d'obtention du permis :

Nombre de passages à l'examen :



Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Aide au permis de conduire 2025

FICHE pour les Demandeurs d'emploi domiciliés à Visan et après avis du CCAS

Le bénéficiaire :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone : mail :

Situation familiale :

Concubinage Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Inscrit(e) comme demandeur d'emploi depuis le :

Recherche un emploi dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Indemnisé(e) : OUI NON

Date du dernier entretien avec mon Conseiller Pôle Emploi :

Date des mes derniers entretiens professionnels :

Démarches professionnelles effectuées depuis mon inscription au Pôle Emploi * :

**Vous pouvez également fournir un courrier explicatif sur vos démarches professionnelles.*

Postes obtenus depuis mon inscription au Pôle Emploi (intérim, saisonnier, CDD, CDI)

Le permis de conduire :

Nom et adresse complète de l'auto-école :

Numéro de téléphone :

Date d'inscription :

Date d'obtention du code (obligatoire) :

Date d'obtention de la conduite :

Coût total de l'examen :

Type de permis :

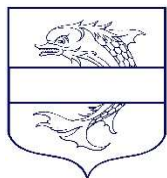
Permis B Conduite accompagnée

Type de financement :

Permis 1 € Financement classique Autre, à préciser :

Périodes de disponibilités sur toute l'année (JJ/MM) :

Du Au



Aide au permis de conduire 2025

Mairie de Visan
220 place de la Congrégation
84820 VISAN

Du..... Au

Du..... Au

Du Au

Du Au

Du Au

Vous serez affecté à un service communal, en fonction des besoins de la collectivité.

Afin de compléter ce dossier, merci de fournir les documents suivants :

9. Votre pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité , passeport ou titre de séjour)
10. Votre livret de famille complet,
11. Un Curriculum Vitae, à jour,
12. Un justificatif de domicile de **moins de trois mois**, à la bonne adresse,
13. Une attestation Pôle Emploi de moins de trois mois, précisant votre inscription et mentionnant le droit ou non à l'indemnisation de l'ARE avec le montant.
14. Une attestation d'accord ou de refus de l'Allocation de Solidarité Spécifique (l'ASS) du Pôle Emploi.
15. Si aucune indemnisation de Pôle Emploi, attestation de l'accord ou refus du RSA.
16. Dernier **avis d'imposition ou non imposition** sur les revenus.
17. Le justificatif de réussite à l'examen du code,
18. Le Relevé d'Identité Bancaire de l'auto-école,
19. Le premier état de suivi de l'élève, complété par l'auto-école (sera envoyé à l'auto-école)
20. La charte signée par le bénéficiaire et l'auto-école, après dépôt du dossier

Fait à : Le :

Signature du bénéficiaire :